République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du mardi 26 janvier 2021

Date de la convocation: 19/01/2021

Membres en exercice :

Présents : 10

Votants: 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Laurence HOURLIER, Adeline BEAUFUMÉ par Jean-Jacques DEBIEVE, Emilie KONNERT par Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Barbara LOUCHART par Anne COLLINOT, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés :

CREATION DE TROIS CDD POUR SURCROÎT D'ACTIVITE - (D_2021_001)

Considérant les éléments exposés en séance par Monsieur le Maire sur l'opportunité offerte à la commune de se procurer des tentes semi-rigides pour étoffer l'offre d'hébergement touristique au camping municipal de Châtel-Censoir,

Considérant qu'une équipe de bénévoles du village et des villages environnants a été mobilisée par le conseiller municipal Richard Dethyre pour aller récupérer ces tentes dans un camping situé à Seignosse (landes),

Considérant que la technicité de démontage d'une vingtaine de tentes a requis les compétences de trois collaborateurs saisonniers du camping de Seignosse,

Considérant que l'exploitante du camping de Seignosse avait imposé les délais pour démonter et emballer les tentes afin de les acheminer à Châtel-Censoir dans les plus brefs délais, ayant ainsi conduit l'équipe de bénévoles et les salariés à intervenir entre le 1er et le 4 janvier 2021

Selon les explications complémentaires exposées en cours de séance par Richard Dethyre, le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour l'autoriser à signer trois contrats de travail à durée déterminées pour surcroît d'activité destinés à rémunérer les trois salariés du camping de Seignosse qui ont été mobilisés sur l'opération entre le 1er et le 4 janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité moins deux abstentions (Catherine Péchery et Jacky Péchery) que la commune recrute trois salariés saisonniers en CDD pour surcroît d'activité avec une rémunération indexée sur le SMIC revalorisé de 40% soit 14.35€ brut/heure.

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 28/01/2021
089-218900918-20210126-D_2021_001-DE

Le Maire
Oliver MAGUET

MAIRIE DE CHATEL CENSOIR
89660